

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 9

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, si elles ne sont pas restituées dans ce dernier cas ; et de droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Janvier 1875.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

L'attitude exceptionnellement réservée de la politique allemande à la suite des actes de déprédation commis récemment par les carlistes sur un navire allemand, en même temps que le retour des deux frégates l'*Albatros* et le *Nautilus*, avait donné beaucoup à penser. On avait dès lors le pressentiment qu'il se passait quelque chose en Espagne.

La nouvelle a éclaté. Tout Paris savait, dès l'après-midi d'avant-hier, que le prince Alphonse venait d'être proclamé roi sur plusieurs points à la fois du territoire espagnol, à Murviedro (province de Valence) par le général Martinez Campos, récemment destitué ; à Madrid, par la garnison de cette ville ; enfin, dans le nord même par l'armée du maréchal Serrano. On ne dit pas ce qu'est devenu le maréchal Serrano.

Le *Journal de Paris*, en apprenant ces nouvelles à ses lecteurs, ajoute les renseignements suivants qui, dans ce journal dévoué l'alphonisme, caractérisent, mieux que nous ne pourrions le faire nous-mêmes, l'aspect sous lequel se présente ce grave événement :

« La nouvelle de la proclamation de la monarchie en Espagne a produit hier une grande impression dans les ambassades et dans les cercles politiques. Les avis étaient partagés sur l'avenir de la monarchie ; mais, en général, on se félicitait d'un événement qui semblait de nature à rendre confiance à l'armée, et à préparer, par conséquent, la fin de la guerre civile qui désole la Péninsule.

Alphonse XII, avant de se mettre en route, a envoyé une dépêche au Pape Pie IX, pour lui demander sa bénédiction, et pour lui annoncer qu'il sera, comme l'ont été ses ancêtres, le défenseur des droits du Saint-Siège. »

M. Canovas del Castillo, chef du parti alphoniste, vient de composer le cabinet suivant :

MM.

Castro, affaires étrangères.
 Cardenas, grâce et justice.
 Jovellar, guerre.
 Salaverría, finances.
 Molino, marine.
 Remero Bolledo, intérieur.
 Orovio, commerce.
 Ayata, ultramar.

Voici la dépêche qui a été adressée à la reine Isabelle pour annoncer la nouvelle révolution espagnole :

Madrid, 31 décembre, minuit 15.

A Sa Majesté la reine Isabelle de Bourbon (Paris).

Les armées du Centre et du Nord, ainsi que les garnisons de Madrid et des provinces, ont proclamé don Alphonse XII roi d'Espagne.

Madrid et toutes les villes de la Péninsule répondent à cette proclamation avec les marques du plus grand enthousiasme.

Nous prions Votre Majesté de vouloir bien faire parvenir cette nouvelle à Son Auguste fils, car nous ignorons où il se trouve actuellement.

Nous félicitons de tout cœur Vos Majestés de ce

grand triomphe obtenu sans lutte et sans effusion de sang.

Signé :
 PRIMO DE RIVEIRA,
 capitaine général de Madrid.
 CANOVAS DEL CASTILLO,
 chef du parti alphoniste.

Cette nouvelle a été l'événement capital de cette journée.

Les renseignements antérieurs reçus et transmis par nous à nos lecteurs permettaient du reste de les prévoir.

C'est le général Martinez Campos, destitué, il y a quelque temps, comme suspect d'alphonisme, qui, en se prononçant à Murviedro (province de Valence) a décidé le mouvement qui vient d'éclater.

La dépêche annonçant la proclamation du prince des Asturies comme roi d'Espagne est arrivée simultanément par la voie de Lisbonne, par l'intermédiaire de l'ambassade d'Angleterre à Madrid, qui l'avait transmise à Londres, d'où on a télégraphié à Paris en se servant d'un chiffre diplomatique, et par la voie de Barcelone, dont s'est servie l'ambassade de France en Espagne.

Nous pouvons ajouter que le départ de don Alphonse paraît arrêté pour aujourd'hui ou demain au plus tard.

Il ne pourrait guère être retardé que par les difficultés des communications causées par l'amoncellement des neiges en Espagne ; car tout paraît assuré au point de vue politique.

Don Alphonse serait accompagné du comte de Cambourg, de don Espelata et du comte Elgoyen.

Dans les réceptions ministérielles qui ont eu lieu avant-hier soir, il n'était question que des affaires espagnoles. On se préoccupait des modifications favorables à l'influence française que pourrait produire le nouvel état de choses.

Chronique générale.

Nous apprenons la mort de M. Ledru-Rollin. L'ancien ministre de l'intérieur de 1848 avait, depuis longtemps, une maladie de cœur ; il est mort subitement de la rupture d'un anévrysme.

M. Ledru-Rollin était âgé de soixante-sept ans. Le département de Vaucluse va avoir un député à élire.

Quelques journaux des départements ont prétendu que les maires et adjoints actuellement en exercice n'avaient été nommés qu'à titre provisoire et que leur mandat expirerait de droit le 1^{er} janvier 1875, si avant cette date une nouvelle loi n'était venue en proroger la durée.

Cette assertion est dénuée de tout fondement et ne trouve sa raison d'être dans aucune disposition de la loi du 20 janvier 1875, en vertu de laquelle les maires et adjoints sont actuellement nommés.

Deux nouvelles graves ont ému nos cercles politiques.

La première est celle de l'appel fait dans

un but d'entente et de conciliation aux hommes les plus considérables de la droite modérée, du centre droit et du centre gauche, par M. le maréchal de Mac-Mahon, qui les a invités à conférer avec lui ; aussi lui avons-nous donné la place d'honneur dans le journal en la détaillant et l'appréciant.

La seconde est l'attitude prise par la diplomatie étrangère en présence de notre situation intérieure, attitude qui ne fait que confirmer nos affirmations précédentes.

(*Courrier de France.*)

En arrivant à la gare du Nord, à Paris, le jeune prince des Asturies a trouvé à la gare sa mère la reine Isabelle et ses sœurs, accompagnées du baron Elgoyen, du comte Lara, du marquis del Pidal, de don del Peral, de don Juan Truillió, qui tous appartiennent à la maison de l'ex-reine.

Par suite du retrait de la candidature de M. Dommartin-Laroche à la succession de M. de Goulard dans les Hautes-Pyrénées, il ne reste plus en présence que les quatre candidats suivants, qui peuvent être ainsi classés :

MM. Brauhauban, républicain ; Alicot, conservateur septennaliste ; de Puysegur, légitimiste, et Cazeaux, bonapartiste.

Il va être procédé, dans les premiers jours de l'année 1875, aux opérations du tirage au sort pour la classe de 1874.

M. le ministre de la guerre vient à ce sujet d'adresser, comme il est fait tous les ans, une circulaire aux commandants de corps d'armée, généraux commandant des divisions ou des subdivisions territoriales, préfets et sous-préfets, intendants, sous-intendants et chefs de légions de gendarmerie.

Dans la circulaire adressée cette année, notons les recommandations suivantes qui s'appliquent aux jeunes conscrits originaires de l'Alsace-Lorraine :

« Les jeunes conscrits nés dans les pays cédés à l'Allemagne et qui, ainsi que leurs père, mère ou tuteur, ont opté pour la nationalité française, seront portés sur les tableaux de recensement de la commune où leur famille a aujourd'hui son domicile légal.

Quant à ceux de ces jeunes gens dont les père, mère ou tuteur n'auraient pas eux-mêmes réclamé la nationalité française ou auraient conservé leur domicile sur le territoire cédé, on ne devra les inscrire que s'ils en font formellement la demande. Ceux-ci seront prévenus, d'ailleurs, que le gouvernement allemand conteste la validité de leur option personnelle, et qu'ils s'exposent, en prenant du service dans l'armée française, à des mesures de rigueur de la part des autorités allemandes s'ils reviennent jamais dans leur pays natal. »

Il serait, paraît-il, question de représenter à la Chambre, lors de la discussion du budget, une motion déjà présentée, en 1872, par MM. Casimir Périer, Léonce de Lavergne et Wolowski, et repoussée à cette époque.

D'après cette proposition, tous les revenus de 1,500 à 3,000 fr. seraient soumis à un impôt de 1/0, et tous les revenus au-

dessus de 3,000 fr. seraient passibles d'une retenue de 2/0.

Par contre, tous les revenus inférieurs à 1,500 fr. seraient exemptés de tout impôt.

Les mêmes principes seraient appliqués aux traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Les auteurs du projet estiment que cet impôt rapporterait, au minimum, 60 millions, en admettant même que les valeurs hypothécaires, les valeurs mobilières et les revenus fonciers déjà frappés fussent exemptés de la mesure.

On annonce que M. de Lavergne se propose, dès l'expiration des six mois réglementaires, de reprendre à son compte la proposition Casimir Périer et de la représenter avec la signature de quelques membres du centre droit et du centre gauche.

On sait que les six mois expirent dans le courant du mois de janvier.

On lit dans la *Correspondance républicaine* :

« Aujourd'hui nous sommes en mesure d'affirmer qu'aucune modification n'aura lieu dans le cabinet ; il se représentera devant l'Assemblée le 5 janvier, tel qu'il était constitué avant les vacances.

Quant aux lois constitutionnelles, il n'en demandera pas la mise à l'ordre du jour et se désintéressera (sic) du débat qui s'élèvera sur cette question, si elle est soulevée par quelques députés.

Désireux avant tout de durer, le cabinet se désintéressera (sic) également de la discussion même des lois constitutionnelles, si elle a lieu. En ce moment tous ses efforts tendent à se ménager une porte de sortie qui lui permette d'esquiver les engagements qu'il a solennellement pris par la bouche du général de Cissey, parlant au nom du Président de la République. Jamais le cabinet ne posera de question qui puisse compromettre son existence ; il trouve que la politique d'effacement et d'abstention lui a complètement réussi, et il compte la pratiquer le plus longtemps qu'il le pourra.

Nous avons tout lieu de tenir les renseignements qui précèdent pour très-exacts ; on nous assure que MM. de Cumont et Tailhand se sont faits les défenseurs de ce plan de conduite dans le sein du conseil des ministres, et qu'il a rallié la majorité des voix. »

La *France nouvelle* publie la note suivante :

« Notre éditeur et ami, M. Palmé, vient d'être rigoureusement frappé par un jugement correctionnel qui le condamne à 1,000 francs d'amende et à trois mois de prison pour un article qui a paru dans l'*Echo de Rome*, dont il est le propriétaire-gérant. Cet article stigmatisait d'une façon qui a paru répréhensible la politique et la personne du roi Victor-Emmanuel, dans un journal qui n'avait pas le droit de s'occuper de matières politiques. Nous apprenons aujourd'hui même qu'un arrêté de M. le gouverneur de Paris prononce la suppression de l'*Echo de Rome*.

Nous espérons que cette dernière condamnation, rendue en vertu de l'état de siège, paraîtra une réparation suffisante pour les susceptibilités qu'aurait pu manifester le gouvernement italien, et que M. Palmé ne verra pas compromettre, par les

autres peines, la prospérité d'une librairie qui a rendu et qui rend chaque jour de si grands services à la littérature nationale et à la religion par ses grandes et magnifiques publications. » J. CHANTREL. »

Nous sommes complètement de l'avis de M. Chantrel; nous estimons que la suppression du journal est une peine suffisante, et nous espérons que le gouvernement se montrera indulgent en exonérant M. Palmé de la condamnation judiciaire qui le frappe et qui pourrait être, pour cet éditeur recommandable à tant de titres, une véritable cause de ruine.

Voici le texte de l'arrêté qui a joint la suppression à l'amende et à la prison.

« Le général, gouverneur de Paris, commandant la 20^e division militaire;

« Attendu que le journal *l'Echo de Rome* a traité de matières politiques sans autorisation préalable et sans avoir versé le cautionnement prescrit par la loi,

« En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 9 de la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège,

« Arrête :

« Art. 1^{er}. La publication du journal *l'Echo de Rome* est interdite.

« Art. 2. M. le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Etranger.

PRUSSE.

Berlin, 29 décembre.

Le *Reichsanzeiger*, moniteur de l'empire, publie la circulaire du chancelier du 14 mars 1872, relative à l'éventualité d'une élection pontificale, circulaire dont la lecture a eu lieu à huis-clos devant le *Stadgericht* de Berlin.

Le journal officiel, en quelques mots qui servent d'introduction à cette publication, fait observer, entre autres choses, que le gouvernement ne se croit pas autorisé à divulguer des communications confidentielles ou secrètes venues d'autres gouvernements; mais, pour tout ce qui concerne exclusivement l'Allemagne, fût-ce la chose la plus intime, et il peut la produire au grand jour, sans craindre de nuire à ses relations extérieures et, à plus forte raison, de compromettre la paix.

La circulaire en question établit que, considérant le changement survenu dans la situation du Pape, par suite de la promulgation du dogme de l'infailibilité, il serait à désirer que les puissances européennes s'entendissent en vue du prochain concave.

On écrit de Berlin, à l'Agence Havas :

L'attaque que les carlistes auraient nouvellement dirigée contre un navire allemand, le brick mecklembourgeois *Gustave*, sur la côte d'Espagne à Guetaria, paraît décidément n'avoir existé que dans l'imagination du correspondant bayonnais de la *Gazette de Cologne*. A Berlin, peu de gens y croient; beaucoup même ne veulent voir dans cette histoire que l'intention de peser d'une façon ou d'une autre sur l'opinion publique, pour obtenir le rappel de la petite escadre.

On dit ouvertement que le correspondant qui l'a le premier lancée a été victime d'une mystification, à laquelle on ajoute que quelque autorité espagnole effarée pourrait bien ne pas être étrangère. Ce qu'il y a de certain, c'est que des nouvelles très-positives, reçues de plusieurs points de la côte cantabrique, ne font pas la moindre allusion à la prétendue attaque de Guetaria. La *Gazette de Rostock* cite, entre autres, une lettre au capitaine Zeptien, qui ne paraît pas devoir laisser beaucoup de doute sur le peu de fondement du bruit dont il s'agit.

La lettre est datée de Zaraus, 13 décembre, c'est-à-dire du jour même où aurait eu lieu l'attaque. Elle parle de l'ensablement du navire et de la difficulté qu'on a eue à sauver l'équipage, qui n'a pu être tiré du danger que grâce au secours d'un bateau envoyé à la hâte de Guetaria; mais elle ne dit pas un mot de la manifestation hostile des carlistes.

Une dépêche télégraphique, adressée de Bayonne, le 26 décembre, à la *Gazette de Cologne*, par le correspondant même qui avait mis en circulation la nouvelle de l'attaque, laisse, du reste, subsister peu de chose du premier récit. D'après le télégramme, le

commandant de la station navale de Saint-Sébastien aurait envoyé, le 20 décembre, un navire à Zaraus pour s'informer de ce qu'était devenu le brick mecklembourgeois *Gustave*. A son retour à Saint-Sébastien, le capitaine du navire a rapporté que le *Gustave* était profondément ensablé, et que les carlistes étaient occupés à en opérer le déchargement.

Personne à bord du brick n'aurait été tué par le feu de ces mêmes carlistes. Le capitaine seul aurait reçu une légère éraillure à la jambe.

Il semble résulter de cette dernière dépêche que les coups de feu des carlistes ne s'adressaient pas directement à un navire neutre, du moins dans l'intention des agresseurs. Il serait donc très-difficile de qualifier cela d'attaque. En vous parlant ainsi, je n'ai nullement en vue d'excuser les carlistes; je veux seulement montrer le néant du prétexte mis en avant par certains organes officiels de Berlin, pour exiger du gouvernement, en pesant sur l'opinion publique, qu'il renvoie l'escadre d'observation dans les eaux espagnoles.

INCENDIE EN MER DU *Cospatrick*.

Le *Daily Telegraph* a reçu de Madère les nouveaux détails qui suivent sur l'incendie du *Cospatrick* :

« Ce navire, portant 400 émigrants et 41 hommes d'équipage, a pris feu à midi, le mardi 17 novembre, par 37° 45' de latitude sud et 12° 25' longitude ouest. Le second et deux matelots ont été recueillis par le navire anglais le *Sceptre*, de Liverpool.

« Les trois malheureux étaient depuis dix jours dans une chaloupe, à la merci des flots, sans vivres et sans eau. L'embarcation qu'ils montaient contenait, au début, trente passagers et matelots. Tous sont morts, à l'exception de quatre qui ont vécu de la chair de leurs compagnons qui avaient succombé. Un des quatre est mort fou à bord du *Sceptre*.

« Une autre embarcation avait pu être mise à la mer; elle contenait le premier officier, cinq matelots et vingt-cinq passagers. Un coup de vent sépara les deux chaloupes. On ignore ce que peuvent être devenus les hommes qui montaient la chaloupe disparue. Le seul espoir qui reste est qu'ils aient atteint le cap de Bonne-Espérance ou l'île de Tristan d'Acunha. Mais jusqu'ici rien n'est venu confirmer cette supposition.

« D'après le dire des survivants, dont on tient ces détails, et qui font route vers Southampton sur le *Nyanza*, le feu a pris dans le carré du maître d'équipage. Malgré les efforts des passagers, en une heure ou deux le navire fut la proie des flammes.

« Au plus fort de l'incendie, le pont du vaisseau présentait un horrible spectacle. Les passagers, hommes, femmes et enfants, se précipitaient en désordre vers les embarcations en poussant des cris affreux; pour éviter le feu, ils se jetaient dans les flots, où ils disparaissaient sans qu'on pût rien entreprendre pour les sauver.

« Jusqu'au dernier moment, le capitaine Elmslie, sa femme et le docteur J.-F. Cadie restèrent sur le pont du navire; quand le feu les atteignit, ils sautèrent par-dessus bord; les vagues les ensevelirent immédiatement sous les yeux des témoins de cette scène affreuse.

« Le feu avait pris le 17. Le navire ne sombra que le 19. Les passagers se décomposent comme suit : 177 hommes, 125 femmes, 58 garçons, 53 filles et 16 enfants à la mamelle; en tout 429.

« La plupart des émigrants étaient des cultivateurs originaires de toutes les parties de la Grande-Bretagne. Cinq Français et un Suisse étaient les seuls étrangers. C'est la première fois qu'un accident atteint les navires d'émigration pour la Nouvelle-Zélande, où se rendait le *Cospatrick*. »

Le *Daily Telegraph* publie le nom des victimes.

« D'après d'autres détails donnés par le *Daily News*, l'incendie a éclaté le 18 novembre à minuit, et en une demi-heure le pont était couvert de flammes. Il y avait cinq hommes vivants dans la chaloupe que rencontra le *Sceptre*. Il les débarqua à Sainte-Hélène, où les prit le *Nyanza* pour les conduire à Southampton. Deux sont morts avant d'arriver à Sainte-Hélène. Quand le *Sceptre* les rencontra, les malheureux étaient plongés dans un engourdissement léthargique. Le survivant recueilli par le *Sceptre* était atteint de folie furieuse et, dans sa rage, se mordait les talons.

« Les naufragés ne doivent leur salut qu'à un miracle. Le vent avait en effet jeté leur chaloupe en dehors de la route ordinaire des navires, et peu s'en est fallu que le *Sceptre* ne passât à côté d'eux sans les apercevoir. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La neige va encore disparaître une fois. Hier, vers 2 heures après midi, la pluie a commencé à tomber et a formé un verglas très-épais qui rendait la circulation difficile.

Aussi le mouvement, dans notre ville, a-t-il été interrompu de bonne heure. On s'est tenu aux visites officielles.

La pluie a continué à tomber toute la nuit, et aujourd'hui la température est bien radoucie.

Hier matin, un jeune homme de notre ville, M. Fernand Boret, en voulant puiser de l'eau à la Loire, a manqué perdre la vie. Comme il descendait les marches de la cale, les pieds lui ont manqué et il a glissé dans l'eau. Déjà il avait disparu sous les glaçons et était entraîné par le courant, quand deux de nos concitoyens, les sieurs Alphonse Pradel et Emile Boret, qui se trouvaient au second escalier, lui ont porté secours et ont pu le saisir à son passage. Il n'était que temps : le jeune Boret commençait à perdre connaissance.

Ramené sur le rivage, il est promptement revenu à lui et a été reconduit à son domicile. Il en a été quitte pour un bain froid.

MOUVEMENTS DE TROUPES.

Un détachement du 13^e bataillon de chasseurs à pied, fort de 160 hommes, a quitté Tours aujourd'hui 2 janvier pour être arrivé à Thouars le 5 et y tenir garnison.

Un détachement du 66^e de ligne partira le 3 janvier de Tours, logera le 5 à Loudun, le 6 à Thouars et le 7 à Bressuire pour y tenir garnison.

Demain dimanche, deux batteries d'artillerie détachées, l'une du 33^e régiment, l'autre du 20^e régiment en garnison à Poitiers, partiront de cette ville pour se rendre à Niort, et y tenir momentanément garnison.

Niort, qui compte actuellement un régiment de cavalerie (le 7^e cuirassiers), va donc s'augmenter, à partir du 6 janvier, de deux batteries d'artillerie, qui seront logées dans les beaux et vastes bâtiments de la caserne de cavalerie.

Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* :

A propos des battues ordonnées contre les loups par M. le préfet de la Vienne, on nous donne un détail qui prouve à quel point ces animaux se sont multipliés dans notre pays.

Il y a trois ou quatre semaines, un des principaux officiers de l'ouvèterie de la région, chassant dans la forêt de l'Epine, ne comptait pas moins de neuf loups devant sa meute. Deux ont été pris et un troisième a été tué pendant la chasse, qui a tellement effrayé les autres carnassiers qu'on n'en a pas trouvé trace, les jours suivants, dans cette partie du département.

Le 9 décembre dernier, on célébrait dans l'église de Montlouis, comme dans toutes les églises de la France, des prières à l'occasion de la rentrée solennelle de l'Assemblée. Or, ce jour-là, le nommé Désécol, âgé de 35 ans, terrassier à Montlouis, s'était, dès le matin, livré à de copieuses libations. Sous l'influence des fumées alcooliques, il entre dans l'église, bien persuadé que ce jour-là on fêtait la Sainte-Barbe, et, dans cette persuasion, il somme le sacristain de sonner les cloches à toute volée en l'honneur de la patronne des artilleurs.

Le sacristain met l'importun personnage à la porte à plusieurs reprises. Mais notre homme, avec l'entêtement particulier aux ivrognes, trouve le moyen de rentrer à l'église et, trompant la surveillance dont il était l'objet, il parvient à s'installer, au milieu de la nef, parmi les fidèles.

Tout-à-coup, au milieu du recueillement général, une voix retentissante fait entendre un *Dominus vobiscum* tout à fait insolite. En vain les assistants veulent imposer silence à l'interrupteur : celui-ci n'en crie que de plus

belle. Enfin on le met de nouveau à la porte, et cette fois l'ivrogne ne cherche plus à rentrer.

Poursuivi à raison de ces faits, Désécol s'entend condamner à l'audience du tribunal correctionnel du 26 décembre à quinze jours de prison et 16 francs d'amende pour avoir troublé l'exercice du culte, et 5 francs d'amende, pour délit d'ivresse manifeste. (Messager d'Indre-et-Loire.)

Probabilités du temps pour le mois de janvier, selon Nick de Périgieux :

Mêmes conditions astronomiques, à peu près, qu'en décembre; même physionomie sur la France et sur les pays limitrophes.

Temps mixte, variable, agité, souvent couvert ou brumeux, humide, mauvais dans l'ensemble, notamment les deux premières dizaines : Gros temps. Neige abondante sur les points culminants. Crues d'eau. Variations brusques. Quelques éclaircies, avec gelées intermittentes vives, durant la première et particulièrement la troisième dizaine, périodes qui correspondent avec les nuits lunaires.

Nous empruntons la jolie pièce de vers suivante au *Journal de Maine-et-Loire*. Elle est intitulée : *A mes vers, pour l'an 1875*.

Un an nouveau vient frapper à ma porte ;
C'est un hiver de plus à mes hivers ;
Mais aux devoirs que son retour m'apporte,
Bien mieux que moi, vous répondrez, mes vers.
Phénix d'un jour, quand l'an se renouvelle,
Qui de nous sait s'il le verra finir?...
Allez, mes vers, et déployez votre aile !
A mes amis portez mon souvenir.

A mille écueils le grand jour vous expose ;
Et cependant que votre sort est doux !
Vous serez lus par des lèvres de rose ;
Des yeux charmants s'abaisseront sur vous.
Sous les accents d'une voix plus nouvelle,
Vous saurez mieux et toucher et bénir...
Allez, mes vers, faites-vous beaux pour elle !
A mes amis portez mon souvenir.

Vous leur direz qu'assis près de mon âtre,
Ami comme eux du savoir et de l'art,
Sur les degrés d'un plus brillant théâtre,
Avec orgueil, je le suis du regard.
Vous leur direz que plus d'un cœur épelle
Leur nom déjà qui se fait retenir...
Allez, mes vers ! à ces voix je me mêle...
A mes amis portez mon souvenir.

Vous passerez au lieu qui m'a vu naître ;
A son aspect modérez votre essor !
Vous saurez bien soudain le reconnaître :
Sur un tilleul mon nom se lit encor.
Vous saluerez !... car une ombre fidèle,
En m'appelant, vers vous pourra venir.
Allez, mes vers ! c'est l'ombre maternelle !...
A mes amis portez mon souvenir.

Au lit du pauvre, au berceau de l'enfance,
Au matelot sur la vague en courroux,
A nos soldats... et surtout à la France,
Portez mes vers, vos accents les plus doux ;
Enfin à tout ce qui souffre et chancelle
Sachez prédire un meilleur avenir...
Allez, mes vers, cette France est si belle !...
A mes amis portez mon souvenir.

Achille KIRWAN,
Ingrandes-sur-Loire, 29 décembre 1874.

Théâtre de Saumur.

Lundi prochain, la troupe d'opéra d'Angers viendra donner une représentation de l'œuvre de Gounod, *FAUST*, joué en ce moment sur notre première scène lyrique par Bosquin, Gailhard et M^{me} F. Madier, et dont le premier acte fait partie du programme choisi pour l'ouverture du nouvel Opéra qui aura lieu mardi soir.

Inutile de parler de la pièce de MM. Michel Carré et Jules Barbier, dont le sujet est bien connu, ni des ravissants morceaux de la partition de Gounod, que l'on aime toujours à entendre. Le chœur des Soldats : *Gloire immortelle de nos aïeux*, est depuis longtemps populaire.

M^{me} Derasse paraîtra pour la seconde fois sur le théâtre de Saumur, et c'est dans le joli rôle de Marguerite, son succès de mercredi dernier à Angers, que nous sommes appelés à l'applaudir de nouveau. L'éminente cantatrice a tout ce qu'il faut pour bien représenter cette pure et idéale conception de Goëthe, cette jeune fille sans tache

dont un grand peintre a immortalisé l'image. Tout le monde voudra l'entendre chanter l'air des Bijoux et la ballade du roi de Thulé, d'autant plus que ce sera probablement la dernière occasion qui nous sera offerte d'apprécier le talent si sympathique de la remarquable cantatrice.

La représentation de *Faust* exige une mise en scène extraordinaire et un très-grand nombre de personnel; de ce côté-là, nous savons à l'avance que M. Marck ne reculera devant aucun sacrifice pour satisfaire le public saumurois.

Faits divers.

Le 30 décembre, il a fait vingt degrés de froid dans les Vosges, dix degrés à Chantilly, cinq ou six à Montmartre, trois ou quatre sur le boulevard; dans les Cévennes, des facteurs ont péri, ensevelis sous les neiges; enfin, chose plus rare encore, les palmiers et les lentilles de Tlemcen sont ornés d'une dentelle de givre, et les collines d'Afrique ont, comme les nôtres, une belle robe blanche...

Tout cela est triste. Mais le bonhomme Azais assurait que rien n'est sans compensation dans ce bas monde, que tout bonheur s'expie, que tout malheur porte en lui une joie, et que si nous ne sommes pas parfaitement heureux, c'est que l'imbécillité de notre esprit nous empêche de connaître et de comprendre les « compensations » de la Providence.

Neige en décembre, disent les agriculteurs, est funier pour le printemps; quant aux gelées, elle vont atteindre le ver blanc au plus profond de la terre et font justice de cet ennemi de nos légumes.

Les Parisiens eux-mêmes, qui ne s'occupent guère d'horticulture que devant l'étagère de Chevet, trouvent des plaisirs spéciaux au froid. Les gamins organisent de belles glissades, ou se livrent des batailles à coups de boules de neige, batailles où il ne fait pas bon, je vous le jure, de représenter les Prussiens... Les gentlemen enfin s'en vont chaque matin tâter la glace au bois de Boulogne et ont déjà donné à fourbir leurs bons patins.

Un trait de chasse curieux vient de se produire aux environs de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

« Un loup de grande taille, poursuivi depuis le matin par la meute de deux chasseurs à cheval, se sentant, vers le soir, fatigué, fit tête aux chiens, et se jeta à la gorge de l'un d'eux pour l'étrangler.

« L'un des chasseurs qui était près de là, M. Mazeau, sauta à terre pour dégager le chien, et avec le manche de son fouet terminé par une boule de métal très-dur, en donna à la bête de tels coups sur la tête qu'il parvint à la faire tomber inanimée à ses pieds.

« Le loup, âgé de deux ans, fut rapporté le soir à Saint-Yrieix. »

Voici des détails intéressants donnés par la *Liberté* sur le service des cloches du nouvel Opéra :

Il est composé de dix cloches de grosseurs différentes et donnant, non la gamme entière, mais seulement les notes qui doivent s'accorder avec le chant de plusieurs grands ouvrages du répertoire de notre première scène lyrique, tels que *Hamlet*, les *Huguenots*, *Freischütz*, *Robert le Diable*, etc.

L'emploi des cloches dans ces conditions indique suffisamment qu'il a fallu obtenir, dans la fonte, des cloches donnant des sons de la plus grande précision. Cette opération a parfaitement réussi, grâce à l'habileté du fondeur, et sur dix cloches, une seulement a dû être soumise à l'opération secondaire du burinage, opération qui consiste à diminuer l'épaisseur du métal, au moyen du rabotage sur le tour.

Voici maintenant un tableau indiquant les notes, les poids et le diamètre de chaque cloche, en commençant par la plus grosse :

Notes.	Poids.	Diamètre.
Fa	820 kilogram.	4 m. 44
Fa dièze	760 —	4 m. 05
Si	280 —	0 m. 78
Do	230 —	0 m. 70
Mi	120 —	0 m. 56
Fa	85 —	0 m. 50
Fa dièze	71 —	0 m. 48
Sol	59 —	0 m. 44

La 41 — 0 m. 40
Si bémol 40 — 0 m. 40

La hauteur des cloches est à peu près égale à leur diamètre; les principes admis dans l'art de la fonderie étant que la hauteur d'une cloche jusqu'au milieu de la couronne doit égaler son diamètre. Ces dix cloches ne portent d'autre inscription que celle de la note qu'elles donnent et le nom du fondeur; elles ont été fondues au moyen d'un alliage de 78 parties de cuivre rouge et 22 parties d'étain.

Le jeu de cloches du nouvel Opéra sera beaucoup plus complet que celui de la salle Le Peletier, qui fut entièrement détruit, comme on sait, lors de l'incendie.

Un nouvel insecte, plus terrible, paraît-il, que le phylloxera, menace l'agriculture. Il serait pour la pomme de terre ce que le phylloxera est pour la vigne. On lui a donné le nom de *doryphora decemlineata*. Il est d'exportation américaine. Depuis longtemps déjà, les versants des Montagnes Rocheuses en sont infestés. Un seul couple pond jusqu'à soixante millions d'œufs dans un été. A l'heure qu'il est, les ravages de cet insecte s'étendent sur un tiers de l'Amérique du Nord, et, en beaucoup d'endroits, les récoltes de pommes de terre sont perdues.

Plusieurs gouvernements en Europe ont prescrit aux autorités maritimes d'exercer une surveillance préventive sur les navires arrivant d'Amérique.

Un navire allemand, le *Bismark*, a sombré ces jours-ci dans les eaux françaises de la Manche. C'était un superbe bâtiment, presque neuf et construit dans des conditions exceptionnelles. De l'avis des hommes compétents, il avait tout ce qu'il fallait pour résister à la tempête et braver les plus terribles ouragans.

Dans la nuit du 16 au 17 décembre, sa carcasse, qui semblait si solide, s'est défoncée: deux heures après il ne restait plus rien du *Bismark*!

C'est un norvégien, le *Limrio*, qui a recueilli l'équipage et l'a débarqué au Havre.

Sic transit, etc., etc.

AVIS AUX DESTRUCTEURS DES NIDS.

Le *Journal de Trevoux* raconte comme suit la vengeance d'un oiseau de nuit dont on avait tué les petits il y a quelques semaines.

Nous laissons à notre confrère la responsabilité de son récit, qui est de nature à faire réfléchir les dénicheurs incorrigibles :

« Un hibou avait fait son nid assez près d'une ferme, dans un vieux têtard de chêne; la femelle avait paisiblement couvé les œufs qui étaient devenus deux petits hiboux. Un garçon de ferme avisa le nid, et, cédant à l'antipathie et à la répulsion qu'inspirent quelquefois dans les campagnes les hiboux et les chouettes, il massacra les petits déjà forts et prêts à prendre leur vol. Le père et la mère en concurrent une peine violente et résolurent de se venger de l'imprudent qui les privait ainsi de leur famille.

« Les soirs qui suivirent, quand le jeune paysan rentrait des champs, le mâle volait tout autour de la maison, mais on n'y prenait pas garde. Il paraissait naturel qu'il vint voltiger autour de son ancien nid. Mais il était guidé par un autre instinct; il guettait le destructeur de ses petits. Pendant cinq jours, il fit le même manège sans oser attaquer; enfin, le sixième, le garçon sortait de la ferme quand, du haut d'un arbre, s'élança le hibou qui fondit sur lui, et, d'un coup de griffe, lui arracha presque l'œil gauche.

« Le paysan, fou de douleur, poussa un cri de désespoir et tomba sans connaissance; l'oiseau de proie était déjà loin. On porta secours au blessé, dont le visage était dans un état pitoyable. Le lendemain, il fut visité par le médecin: la griffe du hibou avait déchiré l'iris de l'œil dans le sens longitudinal. Si la serre eût porté un peu plus en avant, le globe de l'œil aurait été arraché tout entier. Il est malheureusement presque certain que l'œil n'en est pas moins perdu. »

EFFETS DE LA NEIGE.

On lit dans le *Bulletin français*:
Avez-vous examiné la neige de près? L'hiver aussi a ses fleurs, comme le prin-

temps; fleurs diamantées, fleurs étincelantes, qui voltigent dans l'air et viennent recouvrir la terre d'une éblouissante parure.

La neige n'est pas un amas informe de glace; ses flocons blancs ne sont pas de simples petites masses d'eau solidifiée. Les molécules aqueuses de l'atmosphère que le froid condense se groupent, suivant les lois fixes, en jolies étoiles hexagonales. D'un noyau central sortent six aiguilles formant deux à deux des angles de 60°.

De ces aiguilles principales s'élancent à droite et à gauche des rameaux plus déliés encore, traçant à leur tour, avec une inflexible fidélité, leur angle de 60°. Sur cette seconde série d'aiguillettes s'embranchent de nouveaux ramuscules. Ces véritables fleurs à six pétales prennent les formes les plus variées et les plus merveilleuses; elles sont dessinées par la plus fine des gazes et ornées, à leurs angles, de rosettes de dentelle d'une ténuité et d'une délicatesse exquises.

Avec le premier microscope venu, il est facile d'admirer ces beautés de l'infiniment petit.

On peut faire quelques expériences curieuses avec la neige.

On sait combien la neige se tasse facilement quand on la serre entre les mains, elle passe à l'état de glaçons et devient dure. Faites ainsi des glaçons et jetez-les dans une cuvette pleine d'eau chaude; vous les verrez se rapprocher et se souder ensemble malgré la température élevée de l'eau.

On peut, avec un glaçon servant d'aimant, retirer tous les glaçons de la cuvette: les morceaux se soudent au contact. C'est Faraday qui a découvert, en 1850, ce singulier phénomène connu maintenant sous le nom de *régélation*. La neige durcie, au contact, se régle et se soude immédiatement.

On peut produire en quelques secondes ainsi un chaînon glacé avec des morceaux de diverses grosseurs. Le phénomène de la régélation explique la rigidité extraordinaire des ponts de neige que l'on voit suspendus dans les Alpes. En marchant sur ces ponts, on soude les particules et l'on transforme la neige en glaçon.

On remarquera aussi qu'un bloc de neige devient, sous la pression, de blanc translucide, de translucide transparent: il passe à l'état de glace. Cette observation permet de comprendre l'expérience suivante:

Comprimez de la neige dans un moule sphérique, vous en retirerez aussitôt une boule transparente comme du cristal. Empilez de la neige dans le moule d'une statuette et vous obtiendrez, au grand étonnement de l'assistance, une figurine d'une admirable translucidité.

J'ai vu mercredi, chez un physicien amateur, du xérés devant un bon feu et dans une coupe moulée avec de la neige qui voltigeait dans l'air. Il est tout aussi facile de dîner dans un service moulé avec de la neige; assiettes, verres, flacons en glace!

La glace ainsi comprimée ne se fond que très-lentement; un verre en glace résiste à la température d'une chambre bien chauffée toute une soirée. La petite couche d'eau fondue à l'extérieur défend le reste contre le réchauffement.

Pour empêcher une plante de geler, le meilleur moyen, c'est de l'entourer d'un linge mouillé. Chaque petit glaçon qui se forme sur le linge donne de la chaleur comme le ferait, encore une fois, du combustible, et ce calorifique réchauffe la plante et empêche sa température de descendre au-dessous de zéro.

Pour donner une idée de la résistance de la glace à la fusion, on ne peut mieux faire que de rappeler le fameux palais de glace de Pétersbourg.

C'était pendant l'hiver de 1740; avec les glaçons de la Néva on éleva un magnifique palais qui subsista pendant plusieurs années. Le czar y donna des fêtes splendides. Toute la cour y fut conviée à des fêtes et à des bals. Les murailles scintillaient, les plafonds se revêtaient des couleurs de l'arc-en-ciel. On étouffait dans ces salons de glace envahis par une foule brillante, et cependant les vitres, faites de neige comprimée, se couvraient de givre, mais se comportaient aussi bien que nos carreaux de verre. Les murs, très-épais, se couvraient d'humidité, mais pas une cloison ne céda dans cette construction transparente.

Je souhaite à notre Cercle des patineurs de pouvoir reproduire, même en miniature, le splendide palais de 1740.

Rhumes négligés, bronchites chroniques, phthisie. — Traitement rationnel et économique par les *Capsules de Goudron de Guyot*. — 2 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Saumur, pharmacie Texier, et la plupart des pharmacies.

Pour les articles non signés: P. GONNET.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Ouverte les Mardi 5 et Mercredi 6 Janvier 1875

A 200,000 Obligations

COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES

AVEC LOTS

Faisant partie d'un Emprunt de 400,000 Obligations

Remboursables à 500 francs en 60 années

à partir du 1^{er} juillet 1875 et rapportant

20 francs d'intérêt annuel.

PRIX D'ÉMISSION:

449 fr. 90 par obligation entièrement libérée.

452 fr. 50 par obligation à libérer en cinq

versements, savoir:

50 fr. » en souscrivant le 5 et le 6 janvier 1875.

102 fr. 50 du 20 au 25 janvier 1875, époque de

la délivrance des titres provisoires.

100 fr. » du 15 au 20 février 1875.

100 fr. » du 15 au 20 mars 1875.

100 fr. » du 15 au 20 avril 1875.

452 fr. 50

Le premier coupon de 10 fr. est payable le

1^{er} juillet 1875.

Ces obligations participent à 4 tirages par année

de 200,000 francs de lots chacun, soit ensemble

800,000 francs de lots.

Les tirages ont lieu les 22 mars, 22 juin, 22 sep-

tembre et 22 décembre.

Chaque tirage comporte:

1 Obligation remboursée par..... 100,000 fr.

1 Obligation remboursée par..... 30,000 »

4 Obligations remboursées par

10,000 francs, soit..... 40,000 »

10 Obligations remboursées par

3,000 francs, soit..... 30,000

Ce qui fait 16 lots par tirage pour 200,000 fr.,

et 64 lots par année pour 800,000 fr.

Le premier tirage de lots aura lieu le 22 mars

1875.

La répartition de 200,000 obligations sera faite

immédiatement après le 6 janvier 1875, au prorata

des souscriptions reçues les 5 et 6 janvier.

S'il y a lieu à réduction, la réduction portera

d'abord sur les obligations dont le capital n'aura

pas été entièrement versé au moment de la sous-

cription. Les souscripteurs qui verseront immédia-

tement la somme de 449 fr. 90 c. par obligation

sont ainsi certains d'obtenir la totalité de leur sous-

cription, pourvu que les souscriptions d'obligations

entièrement libérées n'excèdent pas le nombre de

200,000 titres.

Ces obligations sont émises pour réaliser des

prêts consentis à des villes, à des chambres de

commerce et au syndicat des cinq départements

des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle,

des Vosges et de la Haute-Saône, autorisés par la

loi du 24 mars 1874 à avancer à l'Etat une somme

de 65 millions pour le rétablissement sur le terri-

toire français des voies navigables interceptées par

la frontière nouvelle.

L'ÉMISSION est faite par le CRÉDIT FONCIER,

avec le concours des huit établissements de crédit

chez lesquels la souscription est ouverte.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRES-

PONDANCE.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE:

Les 5 et 6 janvier 1874.

A PARIS:

Au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, rue Neuve-

des-Capucines, 19.

A la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET

COMMERCIAL, rue de la Victoire, 72.

Au CRÉDIT AGRICOLE, rue N.-des-Capucines, 19.

Au CRÉDIT LYONNAIS, boulevard des Capucines, 6.

A la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS,

rue d'Antin, 3.

Au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, rue

Bergère, 14.

A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le déve-

loppement du commerce et de l'industrie, rue de

Provence, 54.

A la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES

COURANTS, place de l'Opéra, 2.

A la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS, rue

Louis-le-Grand, 19.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Dans les TRÉSORERIES GÉNÉRALES.

Dans les RECETTES PARTICULIÈRES.

Dans les AGENCES et SUCCURSALES des Sociétés

ci-dessus indiquées et chez tous leurs CORRES-

PONDANTS.

A L'ÉTRANGER:

A BRUXELLES, à l'Agence du COMPTOIR D'ESCOMPTE

DE PARIS.

A BRUXELLES, à ANVERS, à AMSTERDAM et à

GENÈVE, aux Succursales de la BANQUE DE

PARIS ET DES PAYS-BAS.

La souscription sera close le mercredi 6 janvier

1875, à 5 heures.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MÉNIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,

haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.
A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.
PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.
Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec la malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.
Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
MUYFFERT, curé.

Cure N° 68,415.
M. Lecaen père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 25; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMAN, épicerie, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BISSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 DÉCEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin 72.	62 00	35	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	875		Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	479 50	3 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	607 50	
4 1/2 % jouiss. mars.	90 25	25	Crédit Mobilier.	350	2 50	Crédit autrichien, j. janv.	693	2 50	Société d'Autriche, j. janv.	693	
5 % jouissance 22 septembre.	78		Crédit foncier d'Autriche.	540		OBLIGATIONS.					
5 % Emprunt 1871.	99 72	17	Charentes, 400 fr. p. j. août.	330 25		Orléans.	265 75		Paris-Lyon-Méditerranée.	205	
Emprunt 1872.	92 7		Est, jouissance juillet.	513 75	1 25	Est.	287 50		Nord.	204 75	
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	227		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	882 50		Nord.	204 75		Ouest.	204 50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	442 50	2 50	Orléans, jouissance juillet.	657 50	2 50	Ouest.	204 75		Midi.	208 75	
— 1865, 4 %.	474	2 50	Nord, jouissance juillet.	1097 50	2 50	Midi.	208 75		Deux-Charentes.	206	
— 1869, 3 % t. payé.	311 50		Orléans, jouissance octobre.	880	1 25	Vendée.	248		Canal de Suez.	498	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	283	50	Quest, jouissance juillet, 65.	565							
Banque de France, j. juillet.	3790	10	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905							
Comptoir d'escompte, j. août.	357 50	7 50	Compagnie parisienne du Gaz.	54 1/2	2 50						
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	470		Société Immobilière, j. janv.	35							
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	267 50	17 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	220	1 25						
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	260										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers.)
9 — 01 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 19 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — —
10 — 38 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 15.

Etudes de M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques et par licitation,
DE LA NUE PROPRIÉTÉ

DU
DOMAINE DE VILLENEUVE
Situé commune de Saint-Martin-de-la-Place (à sept kilomètres de Saumur).

Cette belle propriété, comprenant une maison de maître avec cours, jardins, étangs et douve, maison de fermier, bâtiments d'exploitation et servitudes, terres labourables, prés et pâtures, contient 26 hectares 99 ares 85 centiares.

Elle est placée à un kilomètre de la gare de Saint-Martin-de-la-Place, près de la Loire et de la ligne du chemin de fer d'Orléans à Nantes. L'adjudication aura lieu le mardi **12 janvier 1875**, en l'étude et par le ministère de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

Mise à prix : **119,000 fr.**
Pour insertion sommaire :
BEAUREPAIRE,
Avoué-licencié.
(663)

Etude de M^{rs} CHEDEAU, avoué à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

Le **lundi 11 janvier 1875**, à midi.

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Située à Saumur, rue des Pâliers, Provenant de la succession de M. Grandmaison. (2)

Etude de M^{rs} FLEURIAU, notaire à Bourgneil (Indre-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

PROPRIÉTÉ

DE

CHASSE ET DE PRODUIT

Appelée

LES ROCHEREAUX

Située commune de La Breille, canton nord-est et arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), près la route de Courléon,

Consistant en 113 hectares environ de terres, prés, landes et sapinières, avec maison de fermier au centre. Exploitation facile. — Produit net et assuré : 3 0/0.

S'adresser, pour traiter :
A M. LÉGER-DEMETZ, à Montlin-Sec, commune de Gizeux (Indre-et-Loire);
A M. POTIER, maître d'hôtel à Hommes;
Et audit M^{rs} FLEURIAU. (656)

Etude de M^{rs} LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 17 janvier 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^{rs} LE BLAYE, notaire à Saumur.

DES BIENS

Ci-après.

Commune de Villeberrin.

Une maison, servitudes et 12 ares de terre, à la rue Perrier. Seize ares 50 centiares, au Gros-Saule.

Douze ares, aux Ruettes. Trente-trois ares, aux Quarls. On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser audit notaire (655)

Etude de M^{rs} LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou par lots, au gré des acquéreurs.

LA FERME DE LA BRARDERIE

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Levées.

Logements de maître et de fermier, bâtiments d'exploitation, cour et jardin, contenant 25 ares, et une ouche, contenant 3 hectares 31 ares, joignant de deux côtés des chemins. S'adresser audit notaire. (585)

Etude de M^{rs} ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

En totalité ou par lots,

LA

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTOILE

A Grandfonds, commune de Brézé.

Consistant en maison d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes et bois; le tout d'une contenance de 9 hectares 41 ares 80 centiares.

Les bâtiments pourront être divisés. Pour traiter, s'adresser à M. Epoudry, propriétaire à Saint-Cyr, ou à M^{rs} ROBINEAU, notaire à Saumur.

Etude de M^{rs} ROBINEAU, notaire à Saumur.

DEUX BOUTIQUES

Situées à Saumur, rue d'Orléans, Autrefois occupées par la maison de banque Louvet, Trouillard et C^o. Avec appartements au deuxième et au troisième étages;

Le tout pouvant être divisé ou réuni, au gré des preneurs. S'adresser à M^{rs} ROBINEAU, notaire.

A VENDRE

BELLE DEVANTURE DE MAGASIN.

S'adresser à M. LIÈVRE, menuisier, rue Nationale, à Saumur. (5)

RHUMES NÉGLIGÉS BRONCHITES CHRONIQUES PHTHISIE

TRAITEMENT RATIONNEL

CAPSULES DE GOUDRON DE GUYOT

Pharmacie à Paris.

Ces capsules, sphériques, de la grosseur d'une pilule, contiennent du goudron de Norvège, pur de tout mélange et de première qualité. La capsule se dissout dans l'estomac, le goudron s'émulsionne et agit rapidement.

« L'usage habituel et quotidien du goudron est très-recommandé chez les convalescents et les personnes faibles; il constitue un excellent préservatif contre un grand nombre de maladies, surtout contre les maladies épidémiques. » (Annuaire de thérapeutique du professeur BOUCHARDAT.)

« Le goudron, dit M. A. Cazeauve, a été plus particulièrement employé contre les phlegmasies chroniques de la peau et la phthisie pulmonaire... Il résulte des faits observés jusqu'à ce jour, que le goudron a une action évidemment stimulante; que, donné à doses modérées, il excite les organes digestifs, et il accélère la circulation. » (Dictionnaire de médecine du docteur FABRE.)

« A l'intérieur, le goudron agit en augmentant la dose des urines, excitant l'appétit, accélérant la digestion. On le prescrit surtout contre les catarrhes chroniques du poulmon et de la vessie. » (Traité de Pharmacie du professeur SOUBEIRAN.)

A la dose ordinaire de une ou deux capsules au moment du repas, ce médicament est d'une efficacité remarquable dans les maladies suivantes :

- BRONCHITES
- CATARRHES PULMONAIRES
- ASTHME
- TOUX OPINIÂTRE
- RHUMES
- PHTHISIE PULMONAIRE
- IRRITATION DE POITRINE
- MAUX DE GORGE
- DYSPEPSIE
- CATARRHES DE LA VESSIE

et en général contre toutes les affections des muqueuses.

Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules. C'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron : dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les contrefaçons et imitations, exiger sur l'étiquette blanche le texte imprimé en noir, et la signature GUYOT imprimée en trois couleurs. Ci-contre le fac-similé en noir de la signature.

Prix du flacon : 2 fr. 50

PARIS, MAISON L. FRÈRE, 19, RUE JACOB
Dépôt à Saumur, pharmacie TEXIER, et la plupart des pharmacies. (6)

Etude de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 5 janvier 1875, à midi, à l'établissement PALLU, situé au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, M^{rs} Laumonier procédera à la vente publique de divers objets mobiliers dépendant de la communauté d'entre M. et M^{rs} Pallu-Variet, pâtissiers à Saumur.

ON VENDRA : Lits en fer, chaises et tables, réchauds longs et ronds en plaque, couverts en ruolz, huiliers, bouts de table, cristaux et porcelaines, une turbottière, deux poissonniers et autres ustensiles de cuisine et de restaurant, un cylindre en cuivre, un cuvier à lessive, grand fourneau pour cuisinier, cheminées à coke, une capote de voiture, treillis, vieille menuiserie et autres objets. Au comptant et cinq centimes par franc en sus. (660)

A VENDRE

Par suite de décès, UNE

BONNE ÉTUDE D'HUISSIER

A Baugé (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. AVISSÉ, imprimeur à Chinon (Indre-et-Loire), ou à M^{rs} LETOURNEUR, avoué à Baugé. (658)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON DE CAMPAGNE

Près le chemin des courses.

Comprenant trois chambres, greniers, cave, jardin de 10 ares et serre. S'adresser à M. HURTAULT fils, propriétaire. (599)

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, à Saumur.

Il n'est pas vrai, comme certaines personnes en répandent le bruit, que M. BIZERAY ait vendu sa maison de commerce, et il s'empresse d'en prévenir sa clientèle, en lui annonçant un nouvel assortiment de confections et d'étoffes de soie riches, pour toilettes de soirées et de visites de l'an. (7)

GUÉRISON INSTANTANÉE

ANTINEURALGIQUE VÉGÉTALE

DE DENTS

NEURALGIES (faciales), MIGRAINES
(non gastr.) **OTALGIES** (névralgies de l'oreille), **MAUX**
(lors même qu'elles seraient arides.)

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉRYTHÈME et les attaques d'ANGÈRE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'Inventeur a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en faisant chez les Pharmaciens spécialisés des flacons destinés à garantir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 10 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le